



PRÉPARATION AU CACES® : CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION À CONDUCTEUR PORTÉ R.489 *Catégories 1A, 1B, 2B, 3, 4, 5 et 6*

OBJECTIF(S)

- ✓ Utiliser un chariot automoteur de manutention à conducteur porté en respectant les règles de sécurité conformément à la recommandation R.489 de la CNAM.
- ✓ Réaliser des opérations de stockage et de déstockage, de chargement et de transfert de charges.
- ✓ Obtenir le CACES® suivant la/les catégorie(s) concernée(s).

PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Toute personne amenée à utiliser ou à déplacer un chariot automoteur de manutention à conducteur porté.

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite. Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils. Nous contacter pour plus d'information.

PRÉREQUIS

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

Être médicalement apte.

Être âgé d'au moins 18 ans.

DURÉE

De 14H00 (2 jours) à 49H00 (7 jours) en fonction du niveau, de l'expérience et du nombre de catégories souhaitées.

Formation puis test.

DÉLAI D'INSCRIPTION

Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

Pour des raisons pédagogiques et matérielles nous recommandons :

1 à 6 stagiaires pour les catégories 3, 4, 5 ou 6.

En catégories 1A et 2B, il est possible d'augmenter ce nombre jusqu'à 9.

Les tests pratiques CACES® sont limités à 6 par jour et par testeur, un stagiaire ne pouvant pas non plus subir plus de 6 tests théorique et pratiques par jour.

PROGRAMME

FORMATION THÉORIQUE

- Connaître les obligations et les responsabilités du conducteur.
- Connaître les obligations des employeurs (formation, délivrance de l'autorisation de conduite, règlement intérieur...).
- Connaître les différentes catégories de chariots et pour chacune d'elles les caractéristiques, les utilisations courantes, les avantages et inconvénients.
- Connaître les principaux risques : renversement, chute, heurt, risque mécanique...
- Appréhender les règles de conduite, de circulation, de chargement et de stationnement.
- Savoir vérifier l'adéquation du chariot en fonction de sa capacité de charge, hauteur de travail, nature du sol et du travail.
- Savoir identifier les organes de sécurité, les vérifications et entretiens courants à effectuer.
- Connaître les règles d'utilisation et de sécurité liées aux batteries notamment pour leur mise en charge.

FORMATION PRATIQUE

- Effectuer l'examen d'adéquation du chariot (type de travail, environnement, capacité, hauteur)
- Réaliser la prise de poste (contrôles visuels et de fonctionnement)
- Circuler avec le chariot à vide, en charge, en courbes, en marche avant et arrière.
- Prendre et déposer une charge au sol, arrêter le chariot en sécurité.
- Et suivant la catégorie de chariot :

MANOEUVRES	CAT. 1A	CAT. 1B	CAT. 3	CAT. 4	CAT. 5	CAT. 6
Stockage et déstockage de charges sur un palettier		X	X		X	X
Gerbage et dégerbage de charges en pile		X	X	X	X	
Chargement/déchargement d'un véhicule depuis le sol			X	X		
Chargement/ déchargement d'un véhicule par l'arrière depuis un quai	X	X				
Prise, dépose et transport d'une charge longue et/ou contenant un liquide et/ou déformable			X	X		

- Réaliser les manœuvres avec souplesse et précision.
- Connaître les opérations de maintenance de son niveau et savoir les réaliser.
- En catégorie 6, seront effectuées des opérations de picking et une manœuvre de secours.

ÉVALUATION DE COMPÉTENCES

- Test théorique (QCM) et test pratique (exercices de vérifications, circulation, conduite, manœuvres et maintenance) conforme à la recommandation R.489 de la CNAM.

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Une demi-journée théorique, une demi-journée pratique au minimum, jusqu'à 3,5 jours de pratique selon les catégories évaluées et l'expérience dans le domaine.

07H00 (1 jour) de tests CACES®.

Utilisation des chariots dans toutes les conditions imposées par la recommandation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Un formateur pour 6 stagiaires.

Un chariot élévateur, un espace dédié et équipé selon les besoins de la catégorie.

Diaporama, exposés, vidéos.

VALIDATION DE LA FORMATION

Délivrance du CACES® si réussite aux tests théoriques et pratiques.

Certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE

L'autorisation de conduite remise par l'employeur est à aussi souvent que nécessaire (changement de poste, de site, matériel...).

D'après la recommandation R.489, le CACES® obtenu est valable pendant 5 ans.

DOCUMENTS NÉCESSAIRES

Pièce d'identité.

Photo d'identité (préciser le nom du stagiaire au dos).

Certificat d'aptitude médicale à la conduite des engins concernés délivré par la médecine du travail.

CONSIGNES PARTICULIÈRES

Disposer des Équipements de Protection Individuelle (EPI) suivants :

Chaussures de sécurité.

Gants de manutention.

Gilet de sécurité rétro-réfléchissant.

Protections auditives (selon le chariot).

Matériel pour écrire.